Commune de DOMPIERRE LES EGLISES

Conseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du vendredi 27 juin 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 27 juin 2025 à 18 heures, selon convocation du 13 juin 2025.

Etaient Présents : Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET, Adjoints. Monsieur Jacky DUPLOUICH, conseiller délégué. Madame Marie-Paule WILLEMS, conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal.

Étaient représentées : Madame Odile Potard par Monsieur Olivier Blondet
Madame Chantal Lechopier par Monsieur Vincent Thibaud
Madame Laurence Clauss par Monsieur Michel Rousseau.

Était excusée : Madame Saskia Van Lishout.

Monsieur Olivier Blondet 3ème Adjoint et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignés secrétaires de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I- Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2025
- Augmentation du taux de la taxe d'aménagement
- Choix de l'entreprise pour le remplacement des menuiseries de deux logements locatifs
- Convention avec la société VALECO
  « Promesse de constitution de servitudes de réseaux en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque » par la société CAS LIM'OVINERGIE
-Redevance d'Occupation du Domaine Public « ENEDIS » année 2025
-Convention de fourrière 2025 (enlèvement et garde des animaux)
-Cotisations 2025 : AMR 87 et-MISSION LOCALE RURALE HAUTE-VIENNE
- Questions et informations diverses.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

II- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mai 2025

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion.
Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Le procès-verbal du 20 mai 2025 est ainsi arrêté.

III - Augmentation de la taxe d'aménagement

Messieurs Baige et Thibaud étant concernés par des parcelles, ne participent ni au débat ni au vote.
Considérant les dispositions des articles 1635 quater A suivants du code général des impôts disposant des modalités de fixation par le conseil municipal du taux de la taxe d'aménagement ;
Le conseil municipal, après discussion, vote à 7 voix POUR et :
Décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5% pour les sections cadastrales tels qu'identifiées par référence aux documents cadastraux. (Annexe 1).
Dit que les autres secteurs et sections cadastrales ne sont pas concernés par cette augmentation et restent au taux de 1%.

Annexe 1 : Taux sectoriel à 5%

Préfixe	Section	N° de la parcelle	Taux
000	ZW	8	5%
000	ZW	9	5%
000	ZW	14	5%
000	ZV	3	5%
000	ZV	4	5%
000	ZV	5	5%
000	ZV	9	5%
000	ZV	12	5%
000	ZV	79	5%
000	ZS	93	5%
000	ZS	170	5%
000	ZS	171	5%
000	ZS	169	5%
000	ZS	79	5%
000	ZS	81	5%
000	ZL	89	5%
000	ZI	87	5%

IV - Choix de l'entreprise pour le remplacement des menuiseries de deux logements Locatifs »

Madame Marie-Paule Willems, en charge de l'entretien des logements locatifs présente au conseil une analyse détaillée des offres proposées par les entreprises AUDIER – NAUDON-MATHE et SCAL pour le remplacement des menuiseries de deux logements locatifs.

Après discussion, le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés :

*Décide de retenir l'entreprise AUDIER qui propose la dépose totale des menuiseries contrairement aux entreprises SCAL et NAUDON MATHE qui proposent la pose des menuiseries en rénovation.

* Autorise le Maire ou son représentant à signer les devis pour un montant de 12 132.08 € H.T soit 12 799.34 € T.T.C. pour le logement situé 1 rue de la Bascule, de 5 687.00 € H.T. soit 6 010.34 € T.T.C. pour le logement situé N° 17 le Beauvert.

Monsieur Blondet souhaite que soit précisé sur les devis la mention suivante.

« La reprise de chaque côté des dormants sera à la charge de l'entreprise retenue »

V - Convention avec VALECO

Monsieur Rousseau étant concerné par ce projet, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Maire présente au conseil un projet de convention établi par la société VALECO, intitulé « Promesse de constitution de servitudes de réseaux en vue de la construction d'une centrale Photovoltaïque ».

Le conseil après avoir pris connaissance des termes de la convention, des indemnités (forfaitaire et annuelle), des plans ;

*Approuve la convention à 8 voix POUR,

*Autorise le Maire à signer la « Promesse de constitution de servitudes de réseaux en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque.

VI - Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le montant de la redevance d'occupation du domaine public relatif aux ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour 2025 est de 241 €. Celui-ci est approuvé à 10 voix POUR par le Conseil Municipal.

VII - Convention de fourrière 2025 (enlèvement et garde des animaux)

Le Maire soumet au conseil un projet de convention avec la fourrière départementale de la Haute-Vienne, il est demandé à la commune une participation de 1.20 €/habitant pour l'année 2025.
Après discussion, le Maire propose au conseil de mettre son chenil gracieusement à la disposition de la commune. Le conseil, à 9 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, ne souhaite pas signer la convention, un courrier sera adressé à la fourrière.

VIII- Cotisations 2025 : AMR 87 et-MISSION LOCALE RURALE HAUTE-VIENNE

Le Maire soumet au conseil les appels à cotisation pour l'année 2025 :
Les Maires Ruraux de la Haute-Vienne : cotisation nationale 85 €, cotisation départementale à 0.15€/habitant. La mission Locale Rurale de la Haute-Vienne ,1€/habitant.
Après discussion, les membres du conseil, votent comme suit :
10 voix CONTRE pour la cotisation 2025 de l'association des Maires Ruraux de la Haute-Vienne,
9 voix POUR et une ABSTENTION en faveur de la Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne, pour un montant de 376 €.

IX- Questions et informations diverses

Intervention de Monsieur Guibert

*Commerce multiservices

Le Maire informe le conseil que plusieurs panneaux d'indication vont être installés pour une meilleure visibilité de notre restaurant « les Saveurs de Dompierre ». Monsieur Michel Rousseau est en charge de ce dossier.

Intervention de Madame Marie-Paule Willems

*Projet d'aménagement du bourg, secteur du camping »

Madame Willems émet des remarques sur le document de présentation de l'avant-projet transmis en mairie, le Maire propose d'organiser une réunion avec le maître d'œuvre, semaine prochaine, Monsieur Blondet est en charge de le contacter pour fixer un rendez-vous.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt heures et quinze minutes.

Signatures :

Philippe Guibert, Maire

Olivier Blondet, secrétaire de séance

MAIRIE DE DOMPIERRE-LES-EGLISES
87 HAUTE-VIENNE